

MUNICIPALITÉ DE PORTAGE-DU-FORT AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTAGE-DU-FORT POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de de l'évaluation foncière de la Municipalité de Portage-du-Fort pour les années 2019-2020 et 2021 a été déposé au bureau du soussigné, le 11 septembre 2018;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la *section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale*, doit être déposée avant le 1^{er} mai 2019;

La demande de révision doit être faite sur le numéro prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le numéro 226-2016 à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 226-2016 sont disponibles 602 Route 301 Nord à l'adresse mentionnée plus bas.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Portage-du-Fort ou à la MRC Pontiac à l'attention de la directrice générale.

Dans le cas où la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**MRC Pontiac,
602, Route 301 Nord,
Campbell's Bay, QC J0X 1K0**

Donné à Portage-du-Fort ce 20^{ième} jour de septembre 2018.

Lisa Dagenais
Directrice Générale

MUNICIPALITY OF PORTAGE-DU-FORT PUBLIC NOTICE

DEPOSIT OF THE REAL ESTATE ASSESSMENT TRIENNIAL ROLL OF THE MUNICIPALITY OF PORTAGE-DU-FORT FOR THE 2019, 2020 AND 2021 PERIOD.

PUBLIC NOTICE is, hereby given:

That the real estate assessment roll of the Municipality of Portage-du-Fort for the 2019, 2020 and 2021 period (triennial roll) has been deposited at my office on September 11, 2018.

That anyone may consult the roll at its convenience during the opening hours of the office.

A revision request as provided in *Section 1 of the Chapter X of an Act respecting municipal taxation* must be filed before May 1st, 2019;

The revision request must be filed on the form made to this effect and accompanied by the amount of money prescribed by the by-law 226-2016, otherwise, it will be assumed that the request was not deposited. The form and the by-law number 226-2016 are available at *602 Route 301 Nord*, at the address mentioned below.

The filing of the request is made when the form mentioned, duly completed, is handed or sent by registered mail to the Municipality of Portage-du-Fort to the care of the director general or to the MRC Pontiac;

When the request is made by the handing of the form duly completed, it is reputed to have been deposited on the day of its reception. When the request is sent by registered mail, the request is reputed to have been deposited on the day it was sent.

**MRC Pontiac,
602, Route 301 Nord,
Campbell's Bay, QC J0X 1K0**

Given at Portage-du-Fort on the 20th day of September, 2018.

Lisa Dagenais
Director General